REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

GOUVERNEUR DE L'OUEST

PREFECTURE DE L'OUEST

DELEGATION REGIONALE
DE L'OUEST

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

WESTERN GOVERNOR

WESTERN PREFECTURE

REGIONAL DELEGATION
OF THE WEST

CERTIFICAT DE VENTE TRADITIONNELLE

Enregistrement N° 0043966/CVT/OW/25

Nous soussignés, **Préfecture de la région de l'Ouest, Gouverneur de la région de l'Ouest-Cameroun et Chefferie du Premier Degré du village MANKI** ; certifions avoir reçu en ce jour du 24 Juillet 2025 notre collection cruciale, conformément à l'ordonnance N° 0750/AI/AFC du 23 Avril 1977 portant octroi du droit à la Communauté de disposer de leur patrimoine culturel.

Après concertation du Chef et des différents Notables habilités, nous avons décidé conformément à la Loi ci-dessus cité d'établir ce certificat de vente traditionnelle d'un commun accord suite à la vente de la collection de 08(huit) objets d'arts constituée de : d'une paire de défenses d'éléphant en bois, 01 statue fétiche Manki en bois, 01 statue maternité Manki en bois, 01 couple statue guerrier Manki et 02 fauteuils en bois d'origine africaine village MANKI (Ouest-Cameroun) à **DARE DEVELOPMENT LTD BRN. CO78160**, pour un montant effectif de **279.489.500 FCFA (deux cent soixante dix neuf millions quatre cent quatre vingt neuf mille cinq cent francs cfa) soit 500.000 $ (cinq cent mille dollars)**.

Les fonds obtenus de cette collection nous servirons à investir dans le développement du village tels que :

- Construction du pont qui relie le village à celui du voisin
- Construction d'un centre de santé
- Construction d'un centre éducatif
- Construction des points d'eaux potable
- La réhabilitation de la chefferie etc...

Par les droits qui nous ont été conférés et conformément à la Loi en vigueur et au nom de toute la Communauté MANKI, nous déclarons que ce certificat a été délivré pour servir et valoir ce que de droit.

N° de légalisation : 0795803/CVT/CMR.025 Fait à Bafoussam, le 24.07.2025

LE GOUVERNEUR DE L'OUEST	LE PREFET DE L'OUEST	LE CHEF DU VILLAGE MANKI	L'ACHETEUR
			DARE DEVELOPMENT LTD
Awa Fonka Augustine Félix Ofen	Fofié Mbouedia Christophe	Sa Majesté FOIPON ALLASSAN	
LE GOUVERNEUR	LE PREFET		

1er NOTABLE	2ème NOTABLE	3ème NOTABLE	LE CHARGE DE PATRIMOINE
TOUM MAMA	CHOUWET CHOUABOU	JAYOU SALIFOU	NJUTAPMVOUI SALOMON
1er NOTABLE	2ème NOTABLE	3ème NOTABLE	
MBEKAM ABOUBAKAR	TOUMASIE SIDIKI	CHOUT IBRAHIM	